

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance spéciale qui se tiendra jeudi le 11 avril 2024 à 18h30, le Conseil municipal statuera sur trois demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse : 455 Westminster Nord
Numéro de matricule : 9235-43-0570-5
Zone : RA-1

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal, qui est de 0.06 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 1.14 mètres.

Nature de la seconde demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale d'une galerie située à l'avant, qui est de 0.27 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait pour effet de réduire la norme de 0.93 mètre.

Nature de la troisième demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale d'une galerie située à l'arrière, qui est de 0.45 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait pour effet de réduire la norme de 0.75 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 11 avril, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 20 mars 2024.

Claude Gilbert
Greffier

**TOWN OF
MONTREAL WEST**



MINOR EXEMPTION REQUESTS

PUBLIC NOTICE is hereby given that, during the Special Meeting that will be held on Thursday, April 11, 2024 at 6:30 p.m., the Town Council will render a decision on three requests for minor exemption from Zoning By-Law 2020-002 of the Town of Montreal West regarding the following immovable:

Location

Address: 455 Westminster North
Immoveable number: 9235-43-0570-5
Zone: RA-1

Nature of the first request and consequence of the exemption

Normalize the lateral setback of the main building, which is 0.06 metre instead of the minimum 1.2 metres required in that zone, pursuant to section 3.2.2 of the Zoning By-Law as per the relevant schedule of uses and standards. The consequence of accepting this request would be to reduce the requirement by 1.14 metres.

Nature of the second request and consequence of the exemption

Normalize the lateral setback of a front deck, which is 0.27 metre instead of the minimum 1.2 metres required in that zone, pursuant to section 3.2.2 of the Zoning By-Law as per the relevant schedule of uses and standards. The consequence would be to reduce the requirement by 0.93 metre.

Nature of the third request and consequence of the exemption

Normalize the lateral setback of a rear deck, which is 0.45 metre instead of the minimum 1.2 metres required in that zone, pursuant to section 3.2.2 of the Zoning By-Law as per the relevant schedule of uses and standards. The consequence would be to reduce the requirement by 0.75 metre.

NOTICE is also hereby given that any interested person may forward written comments to the Town Council with respect to these requests no later than 4:30 p.m. on April 11, by sending an email to communications@montreal-west.ca.

Given at Montreal West, on March 20, 2024.

Claude Gilbert
Town Clerk